

EXCLUSIF
La ministre de la Fonction publique, **Amélie de Montchalin**, annonce une revalorisation salariale aux 5,5 millions d'agents. Elle devra être votée au Parlement après l'élection présidentielle.



« Nous ne pouvons pas laisser le pouvoir d'achat des agents décrocher par rapport au pouvoir d'achat des salariés du secteur privé », plaide Amélie de Montchalin.

« Le point d'indice des fonctionnaires sera dégelé avant l'été »

PROPOS RECUEILLIS PAR
CATHERINE GASTÉ

FACE à la flambée des prix, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, annonce en exclusivité que le point d'indice des fonctionnaires, qui sert à calculer leur rémunération, sera augmenté cet été. « Cette décision n'est ni une promesse ni une mesure électoraliste », se défend-elle. Concernant la réforme des retraites proposée par Emmanuel Macron, qui prévoit un relèvement de l'âge de départ à 65 ans, elle confirme qu'un système universel sera mis en place.

Quatre fonctionnaires sur dix s'estiment mal payés, selon un rapport qui vient de vous être remis. Comment comptez-vous corriger le tir ?

AMÉLIE DE MONTCHALIN. Depuis 2017, nous avons pris des mesures fortes et ciblées pour revaloriser des métiers en manque d'attractivité, comme ceux du soin, avec l'équivalent d'un 13^e mois. Pour les bas salaires : par deux fois, en octobre dernier et en janvier nous avons, par ailleurs, revalorisé l'indice minimum de traitement, l'équivalent du salaire minimum de la fonction publique

qui n'avait pas été réévalué depuis 2013. Et, sur la feuille de paie de janvier 2022, nous avons procédé à une hausse importante du salaire des 1,2 million d'agents dits de catégorie C, les moins bien rémunérés. Au total, cela représente près de 20 milliards d'euros (Mds€) en direction des agents publics sur le quinquennat.

Il n'y a pas eu de revalorisation générale des salaires depuis cinq ans, autrement dit du point d'indice, dénoncent les syndicats. Est-ce toujours un sujet de blocage ?

Il y a un élément nouveau aujourd'hui : l'inflation persiste, elle est forte et durable. On voit bien que la valeur du point d'indice de la fonction publique se déconnecte de la situation économique. Nous ne pouvons pas laisser le pouvoir d'achat des agents décrocher par rapport au pouvoir d'achat des salariés du secteur privé. La décision que nous prenons aujourd'hui en responsabilité, c'est que le point d'indice sera dégelé avant l'été. Mais en parallèle de cette décision, le système de rémunération des agents publics dans son ensemble devra être revu, comme le préconise ce rapport.

Vous vous y opposiez en juillet 2021 parce qu'une telle mesure était selon vous « inéquitable et coûteuse »...

La doctrine a changé ?

Non, c'est la situation qui a changé. Nous avons une faible inflation. Si nous avions fait une hausse du point d'indice, elle aurait bénéficié majoritairement aux personnes les mieux rémunérées. Or il y a des amortisseurs automatiques dans le système, comme l'avancement, qui permettent une progression du pouvoir d'achat. Tout cela fonctionne avec une inflation modérée. Le contexte a changé du fait de la reprise économique qui a tiré la création d'emplois à des niveaux historiques mais aussi l'inflation vers le haut. Et les premiers effets de la crise en Ukraine vont aller dans le même sens.

Mais cela suppose que le candidat Macron l'emporte...

La décision est prise aujourd'hui, nous allons lancer les discussions avec toutes les parties prenantes, notamment les employeurs territoriaux des collectivités locales et des hôpitaux, afin de permettre qu'elle soit effective, comme nous le voulons, avant l'été. Cette mesure est préparée. Et je n'imagine personne revenir en arrière.

Combien coûterait de relever de 1 % le point d'indice, par exemple ?

2 Mds€. Mais nous devons calibrer le montant lors d'une concertation avec les organisations syndicales et les employeurs – État, collectivités, hôpitaux – qui financent. Elle sera inscrite dans une loi de finance rectificative, qui devra être votée au Parlement cet été. Nous maintiendrons aussi quoi qu'il arrive le salaire minimum de la fonction publique au-dessus du smic, en fonction du niveau de l'inflation dans les prochaines semaines.

Y aura-t-il des mesures de soutien face à l'envolée des prix pour les fonctionnaires ?

Les fonctionnaires bénéficient de toutes les mesures prises par le gouvernement pour protéger le pouvoir d'achat des Français – elles représentent 20 Mds€ depuis octobre ! En complément, nous avons dans la fonction publique une indemnité kilométrique qui permet aux agents publics d'être défrayés s'ils utilisent leurs véhicules personnels pour des besoins liés à leurs fonctions. Nous allons l'augmenter, comme pour les salariés du privé, d'au moins 10 % dans les prochains jours. Par exemple, pour un agent par-

courant 20 km par jour, l'indemnité passera de 144 € à 158 € par mois pour 400 km. Cette mesure sera effective prochainement.

Le candidat Macron propose de repousser l'âge de la retraite à 65 ans. Qu'en sera-t-il pour les fonctionnaires ?

Les agents publics n'ont pas un régime spécial. Ils seront, comme tous les Français, concernés par l'allongement progressif, à raison de quatre mois par an. Tout comme ils bénéficieront des minima de pension à 1 100 €, des départs anticipés pour les carrières longues et en fonction des métiers. Au-delà de l'âge de départ, nous avons toujours l'ambition de rendre notre système plus lisible et plus juste, en créant un régime universel. Puisque les règles de calcul des retraites ne sont pas les mêmes que pour le privé, il faudra faire un travail en concertation pour trouver des compromis avec les partenaires sociaux. Aujourd'hui, les fonctionnaires ne cotisent à la retraite que sur 80 % de leur salaire. Voilà pourquoi nous devons parallèlement ouvrir le chantier des rémunérations.

Qui sera concerné par ce système universel ?

Les générations futures qui

rentreront sur le marché du travail dans les années suivant l'adoption de la réforme.

Dans quel délai ?

C'est un élément de la discussion. Ce système, il faudra le construire pas à pas.

Certains candidats veulent supprimer des postes de fonctionnaire, d'autres en créer... Où se situe le candidat Macron, qui proposait en 2017 d'en supprimer 120 000, promesse non tenue ?

Nous parlons à la France d'aujourd'hui, à la France de demain et non à celle d'hier. Nous voulons des services publics bien gérés et en état de marche. Nous ne nous sommes pas entêtés sur des positions dogmatiques. Nous assumons d'avoir privilégié l'efficacité à la comptabilité et d'avoir remis des agents là où les Français en avaient besoin. Quand on fait le bilan, le nombre de fonctionnaires est resté stable dans l'État. Le président de la République l'a dit lui-même. Il ne veut pas réduire le débat essentiel sur les services publics à un débat où l'on traiterait les fonctionnaires qui les font vivre comme des bâtonnets à supprimer.